



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 2 mai 2024

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE INTEGRALE DE LA COMMUNE DE ROSIS

Le conseil municipal de la commune de Rosis composé de 11 sièges a perdu le tiers de ses membres à la suite de démissions. Par conséquent, il y a lieu de procéder à des élections municipales partielles complémentaires pour 4 sièges.

L'arrêté préfectoral du 24 avril 2024 vient fixer les modalités d'organisation de cette élection :

* **Dimanche 9 juin 2024** : 1^{er} tour de scrutin

* **Dimanche 16 juin 2024** : 2nd tour de scrutin (le cas échéant)

Les bureaux de vote seront ouverts de **08h00 à 18h00**.

Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures aura lieu en sous-préfecture de Béziers, uniquement sur rendez-vous à prendre par mail sp-beziers@herault.gouv.fr ou par téléphone : 04 67 36 70 90/ 04 67 36 70 80

Pour le 1^{er} tour :

Les mardi 21 mai et mercredi 22 mai de 9h00 à 12h00

Le jeudi 23 mai de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Pour le 2nd tour (le cas échéant) :

Le lundi 10 juin 2024 de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00

Le mardi 11 juin 2024 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Pour tout renseignement concernant ce scrutin il convient de s'adresser à la sous-préfecture de Béziers au **04 67 36 70 80/90** – sp-beziers@herault.gouv.fr

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle

Tél. : 04 67 61 61 25

Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr

Site : www.herault.gouv.fr

Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2